

Zoom sur ...



Au dépanneur

Soyez les bienvenus Au dépanneur! Vous trouverez dans ce petit commerce de nombreux produits et services (tabac, épicerie, française des jeux, presse, dépôt de pain et de gaz, mondial relay, produits de vapotage).

📍 Nafissa et Didier Briest.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 6H15 - 13H00 / 14H00 - 19H30

Samedi : 7H00 - 13H00 / 14H00 - 19H30

Contact :

1097 Route de Chalon

39570 COURLANS

Tél : 03.84.47.59.16

Infos diverses

Je participe !

Vous avez des idées ou un projet pour la commune? N'hésitez pas à nous en parler. Nous étudierons sa faisabilité et nous vous aiderons à le mettre en œuvre.

Contact :

communication@courlans.fr

Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du Maire ou d'un adjoint pour présenter votre projet (Tél. 03 84 47 12 05).

Port du masque

Nous vous informons que le port du masque est obligatoire dans le périmètre de l'école et de la Mairie. Merci de respecter ces mesures de prévention.



Mairie

330 Rue Robert Morland,
39570 COURLANS

Tél : 03 84 47 12 05

Fax : 03 84 47 35 31

mairiedecourlans@wanadoo.fr

www.courlans.fr

Secrétariat de Mairie

Accueil du public

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 16h00 - 19h00

Permanences du Maire et d'un adjoint

Sur Rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie

Directeur de Publication

Alain Pattingre

Rédaction & Conception

Equipe municipale

Impression

ESAT APEI Lons-le-Saunier
esat.imprimerie@apei-lons.fr

Crédits

Images par Shutterstock, Thanks for your Like • donations welcome, Joeffrey Ferra et Clker-Free-Vector-Images de Pixabay

École vecteur créé par freepik - fr.freepik.com

Ne pas jeter sur la voie publique

COURLANS INFO #02

septembre / octobre 2020 |

☎ 03 84 47 12 05 | 🌐 www.courlans.fr | @mairiedecourlans@wanadoo.fr



Concours photo

" Courlans révélé "

Lancement du 1er concours photo de la commune.

La thématique du concours "Courlans révélé" donne libre court à l'imagination et à la créativité de tous les photographes amateurs ou professionnels, petits et grands.

Pour participer, contactez nous par mail (communication@courlans.fr) ou rendez-vous en Mairie pour obtenir un bulletin de participation ainsi que le règlement du concours.

Participation gratuite



Du 1er octobre au 30 novembre 2020

L'école Emmanuel Vauchez



Présentation

L'école accueille les enfants de Courlans, de Chilly-le-Vignoble et des autres communes sur dérogation depuis la maternelle jusqu'à leur entrée au collège. Les enfants sont répartis en cinq classes de niveau (deux en maternelle et trois en élémentaire) et suivent un rythme scolaire de quatre jours et demi d'enseignement par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 et le mercredi matin de 8h30 à 11h30). En dehors de ces horaires, des services périscolaires sont mis en place par la commune.



Les services périscolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Les TAP sont des temps d'activités divers et variés mis en place par la commune avec la participation d'intervenants extérieurs dans le prolongement de la journée de classe.

A Courlans, des TAP sont organisés le lundi et le jeudi de 15h45 à 17h00 en raison des horaires d'école organisés sur quatre jours et demi. Les enfants choisissent deux activités parmi quatre proposées pour chaque niveau (maternelle et élémentaire). Cinq périodes d'activités sont mises en place durant l'année scolaire. La première période comprend les activités suivantes : basket ou jeux divers et judo ou yoga (maternelle), danse ou arts plastiques et foot ou peinture/expression libre (élémentaire).

La garderie et la cantine

La garderie et la cantine sont des services assurés par deux agents municipaux sous la responsabilité du Maire. Les enfants scolarisés à Courlans qui bénéficient de ces services sont pris en charge par le personnel d'encadrement pendant toute la durée de ces services.

Le transport scolaire

Le service de transport est gratuit pour les enfants domiciliés à plus de 1,5 kilomètres de l'école. Il est assuré par le service Kéolis Monts-Jura sous la responsabilité et le règlement des transports scolaires d'ECLA.



Organisation

Maternelle
TPS / PS / MS Enseignante : Fabienne Etignard Atsem : Corinne Gentet
GS / CP Enseignante : Caroline Charles Atsem : Catherine Bottagisi

Elémentaire
CP / CE1 Enseignants : Laurent Cretin et Sabine Vasseur
CE2 Enseignant : Laurent Brayard
CM1 / CM2 Enseignante : Maryjane Bois



Ecole primaire Emmanuel Vauchez

320 Rue Robert Morland

39570 Courlans

Tél : 03 84 24 09 11

Mail : ecole.courlans@ac-besancon.fr

Directeur : Mr Laurent Cretin



**Budget affecté
aux affaires scolaires**
(Budget total de la commune
= 518 279 €)

La commission « Affaires scolaires »



Présentation

Cette commission doit être un moment d'échanges lors de séances conviviales et participatives pour que chacune ou chacun puisse s'exprimer, prenne du plaisir à se retrouver et à travailler ensemble dans l'intérêt de la commune, de notre école et des enfants de la commune. Elle a en charge :

- La gestion des relations entre l'équipe enseignante, les parents d'élèves, le personnel communal affecté à l'école et la municipalité ;
- Les activités périscolaires proposées et organisées par la Mairie ;
- le budget communal affecté aux affaires scolaires et extrascolaires.



Nos premiers objectifs ont été et seront

- La préparation et l'organisation du retour à l'école des élèves après le confinement et la réouverture de l'école en mai dernier, puis la rentrée scolaire 2020/2021 avec la mise place des services périscolaires en toute sécurité dans le respect des règles sanitaires.
- L'adhésion auprès d'ECLAT BFC pour la mise en place et l'utilisation par l'école, les services périscolaires et la commune d'un Espace Numérique de Travail (ENT).
- le développement de l'attractivité de notre commune et donc de notre école pour anticiper et veiller au maintien voire à l'accroissement des effectifs fréquentant les 5 classes de notre école. Cela afin d'assurer la pérennité de notre école et éviter une éventuelle fermeture de classe.



Nos objectifs futurs seront

- Le maintien et le développement des relations entre l'équipe enseignante, le personnel communal affecté à l'école et la municipalité.
- Le maintien, l'amélioration et le développement des activités périscolaires.
- Le renouvellement de notre PEDT (Projet Educatif Territorial) afin de permettre la continuité et le maintien de la pratique des TAP en complément des rythmes scolaires actuels.
- La mise en place d'un conseil municipal participatif des enfants du village dès la fin des restrictions liées aux mesures sanitaires de la COVID 19.
- La création d'un centre de loisirs.



Le personnel communal et intercommunal



Corinne Gentet
Atsem



Catherine Bottagisi
Atsem



Christine Frontera
Cantine/garderie



Brigitte Plathey
Cantine/garderie



Claudine Michaud
Agent entretien



Didier Colin
Agent technique



Carole Preciat
Secrétaire
de Mairie

Dépenses 19 % 97 220€, soit 892 € par élève

Livraison des repas, fournitures scolaires, transports, contrats de prestations de services, salaires et charges de personnel, caisse des écoles.

Recettes 9 % 46 539 €, soit 427 € par élève

Participation des parents, participation de la commune de Chilly-le-Vignoble, fonds d'amorçage des TAP versé par l'Etat.

Soit une participation de la commune à hauteur de 465 € par enfant